

## **PREMIERE PARTIE : PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

# **FICHE 12 - LA BALANCE DES PAIEMENTS**

### **1. ASPECTS GÉNÉRAUX**

#### **1.1. La balance des paiements : un indicateur fondamental, soumis aux règles du secret statistique**

La balance des paiements est un instrument irremplaçable de la connaissance de l'activité économique d'un territoire au même titre que les comptes nationaux, les statistiques monétaires ou la situation des finances publiques. Mesurant les échanges avec le reste du monde, c'est un indicateur fondamental d'aide à la décision pour les autorités économiques et monétaires.

Les renseignements recueillis dans ce cadre sont soumis aux règles du secret statistique. En particulier, ils ne sont pas à confondre avec des obligations de caractère fiscal.

#### **1.2. Les déclarants**

En dehors des statistiques douanières et de l'enquête voyages, la balance des paiements est établie à partir des déclarations de flux et/ou d'encours des agents économiques résidents ci-après :

- les intermédiaires financiers (IEOM, Offices des Postes, établissements de crédit,...) pour toutes leurs opérations pour compte propre et pour celles des agents économiques non déclarants directs (*cf.* ci-après),
- les déclarants directs incluant :
  - les déclarants directs généraux sont des entreprises ou groupes d'entreprises résidentes dont le montant des règlements (hors échanges de biens et de voyages) avec l'extérieur, additionnés en recettes et dépenses, atteint au cours d'une année civile 1 milliard de F CFP.
  - les déclarants directs partiels sont des personnes morales ou physiques résidentes qui réalisent des opérations avec des non-résidents à partir de comptes ouverts à l'extérieur de la collectivité et dont les flux mensuels sur ces comptes, additionnés en recettes et dépenses, dépassent la contrevaletur de 10 millions de F CFP.
  - les compagnies aériennes non-résidentes.
- les administrations publiques.

## **2. UNE BALANCE DES PAIEMENTS, POURQUOI ?**

### **2.1. Qu'est-ce que la balance des paiements ?**

La balance des paiements est un document statistique présenté sous forme comptable qui récapitule selon un schéma détaillé les transactions financières et non financières **entre les résidents et les non-résidents d'une économie** au cours d'une période déterminée.

### **2.2. À quoi sert la balance des paiements ?**

Les données recensées dans la balance des paiements fournissent des éléments d'information pour les différents acteurs économiques.

#### **2.2.1. Instrument primordial d'analyse des relations financières et non financières d'une économie vis-à-vis de l'extérieur**

- pour quantifier les échanges de biens et services ainsi que les opérations de répartition (revenus, transferts) de la collectivité avec ses différents partenaires globalement et bilatéralement ; pour mesurer son degré d'ouverture,
- pour comparer la présence de la collectivité sur les marchés extérieurs en concurrence avec les autres économies (compétitivité),
- pour suivre l'évolution des investissements directs (attractivité) et de portefeuille de la collectivité vers ou en provenance de l'extérieur,
- pour mesurer l'activité des banques résidentes avec l'extérieur.

#### **2.2.2. Indicateur capital porté à la connaissance des pouvoirs publics**

- pour mesurer l'équilibre entre l'épargne et l'investissement à travers le solde du compte de transactions courantes et du compte de capital,
- pour suivre l'impact éventuel de l'extérieur sur la création monétaire.

#### **2.2.3. Élément clef pour le calcul de certains agrégats de la comptabilité nationale**

Source statistique privilégiée pour l'établissement du « compte du Reste du monde », la balance des paiements participe à la cohérence de l'ensemble des comptes de la collectivité et tient une place importante dans l'élaboration des prévisions économiques. C'est ainsi qu'elle permet le calcul du produit national brut (PNB), du produit intérieur brut (PIB), des exportations et importations de services, ainsi que des comptes financiers et non financiers du Reste du monde.

### **2.3. Qui utilise les données de la balance des paiements ?**

Dans la collectivité : les pouvoirs publics, les autorités monétaires (c'est-à-dire les agences de l'IEOM), les comptables nationaux, les banques, les entreprises, la presse économique, les universités, etc.

Hors de la collectivité : l'IEOM (siège), la Banque de France, la Banque centrale européenne, les directions générales de la Commission européenne et notamment l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), le Fonds monétaire international, l'OCDE, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la CNUCED, la Banque des règlements internationaux, etc.

### **2.4. Les principes de classement des agents économiques**

Les principes de recensement statistique s'appuient notamment sur l'activité et la localisation des agents économiques.

#### **2.4.1. Résidents et non-résidents**

Le critère de résidence fait référence à une notion économique.

Les notions de résident et de non-résident sont définies dans la fiche 13.

### 2.4.2. Classement par secteurs

Les agents économiques sont classés en quatre secteurs : autorités monétaires, administrations publiques, institutions financières monétaires et autres secteurs.

## 2.5. Les règles d'établissement de la balance des paiements

### 2.5.1. Par construction, la balance des paiements est équilibrée

Toute opération donne lieu à deux inscriptions (voir exemple ci-dessous), l'une en débit, l'autre en crédit :

- l'une des inscriptions (en débit ou en crédit) traduit la nature économique ou financière de l'opération (par exemple achat ou vente de services, constitution ou liquidation d'investissement direct ou de portefeuille...);
- l'autre inscription (en débit ou en crédit) traduit son mode de financement (règlement par transfert ou réception de fonds, crédits commerciaux...).

*Exemple :* Achat à un non-résident par une banque résidente de titres émis par des non-résidents pour 100 millions de F CFP (XPF) :

	Crédit	Débit	Solde
Investissement de portefeuille			
Titres émis par des non-résidents		100	- 100
Autres investissements	100		+ 100

Les inscriptions en crédit et en débit ne sont pas toujours simultanées et équivalentes, des décalages entre elles pouvant se produire, ainsi que des omissions ou différences dues à la valorisation en XPF des opérations lorsqu'elles sont libellées en devises. Il en résulte un déséquilibre entre les crédits et les débits enregistrés sur une période donnée, qui alimente, avec les oublis et les erreurs de déclaration, le poste « erreurs et omissions nettes » de la balance.

### 2.5.2. Les opérations sont retracées soit en termes de flux bruts, soit en termes de flux nets

Certaines opérations (transactions courantes, compte de capital, investissements directs, investissements de portefeuille, produits financiers dérivés...) sont recensées en termes de flux bruts (en recettes et en dépenses). Elles sont notamment déclarées sous la forme de comptes-rendus de paiement ou de comptes-rendus statistiques.

D'autres opérations (crédits commerciaux, prêts, emprunts et dépôts des IFM résidentes) sont recensées en termes de flux nets, à partir de variations d'encours.

S'agissant des flux nets recensés sous forme de variations d'encours et plus généralement des flux recensés dans le compte financier, *un chiffre positif (crédit net) représente une diminution de l'actif ou une augmentation du passif des résidents. Un chiffre négatif (débit net) représente une augmentation de l'actif ou une diminution du passif des résidents.*

Dans l'exemple du point 2.5.1., le crédit recensé à la ligne « autres investissements » représente une diminution d'actif envers les non-résidents.

## 2.6. Présentation de la balance des paiements

La présentation de la balance des paiements s'inspire des recommandations faites par le Fonds monétaire international<sup>1</sup> à l'ensemble de ses pays membres et de celles de la Banque centrale européenne.

Les balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française pour les trois dernières années publiées sont accessibles sur le site de l'IEOM : [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr), à la rubrique *publications*.

<sup>1</sup> 5<sup>e</sup> manuel du FMI.